



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

ETAIENT PRESENTS: Adjoints : Olivier GING, Damien VOGT, Marie-Christine DORSCHNER
Daniel OTT, Laurence CAVRO, Daniel BAUER, Anastasie LEIPP, Paulette HAEHNEL, Loïc KRIEGER, Martin EYERMANN,
Christine GOETZMANN, Eddy RAMSPACHER, Claire BRINI

ABSENT excusé :

ABSENT non excusé :

Procuration :

Date de dépôt de la convocation : 26 septembre 2023

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 4 septembre 2023, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance: Marie-Christine DORSCHNER

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

1. AFFAIRES FINANCIERES

OBJET : Attribution de subventions aux associations :

L'adjoint au Maire, Monsieur Olivier GING, rappelle au membres du conseil municipal la DCM n° 591 /2023 du 6 mars 2023 déterminant les conditions d'attribution des subventions aux associations.

Après avoir examiné les demandes des associations, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- La somme de 0 € à l'Association « Les restaurants du Cœur » pour sa contribution à la distribution de repas à des familles de la commune.

POUR : 12

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

- La somme de 20 € à Monsieur Quentin BURGER pour sa participation à un voyage d'étude du 18 au 22 septembre 2023 en Italie avec le lycée technologique agricole d'Obernai.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- La somme de 50 € à Monsieur Quentin BURGER pour sa participation au championnat de France de tir sportif à Châteauroux du 5 au 12 juillet 2023.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 067-216703223-20231002-PV02102023-AR



2. AFFAIRES DU PERSONNEL

OBJET : Création du poste d'adjoint technique territorial contractuel

Mme Marie-Christine DORSCHNER, en charge du personnel, informe les membres du Conseil Municipal du recrutement d'un agent technique territorial contractuel à temps complet en CDD sur poste permanent à compter du 30 septembre 2023 pour faire le remplacement d'un agent suite à une radiation des cadres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE du recrutement d'un agent en qualité d'adjoint technique territorial contractuel en CDD de 91 jours sur un emploi permanent pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème}, **à compter du 30 septembre 2023** - échelon 8 Indice brut 387 indice majoré 368 de la grille indiciaire d'agent technique territorial de catégorie C.

AUTORISE le Maire à signer les actes d'engagement

OBJET : Avancement de grade

Mme Marie-Christine DORSCHNER, Adjointe au Maire, responsable des ressources humaines expose :

Considérant que l'Adjoint technique territorial remplit toutes les conditions pour un avancement de grade au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu la délibération DCM135/2014 du 18/07/2014 fixant les ratios pour tous les grades à 100% ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Propose un avancement de grade pour :

Le service technique, l'Adjoint technique territorial: nomination d'inscription sur le tableau d'avancement de 2023 au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à raison de 35/35^{ème} à compter du 01/12/2023.

DECIDE de supprimer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial à raison de 35/35^{ème} à compter du 01/12/2023.

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

3. DIVERS

- Le feu d'artifice sera tiré après le marché de Noël le 26 novembre 2023 à 20h15 au niveau du terrain de football.
- Organisation du Messti :
 - ✓ Emplacement du freybeer : rue du Gué devant la grange d'Anastasie et Christian LEIPP.
 - ✓ L'OMCSL a décidé d'octroyer une participation de 40€ pour la confection de chaque char réalisé à l'occasion du défilé du Messti. Une information complémentaire sera donnée aux participants lors du Messti.
 - ✓ Le départ du défilé aura lieu devant la scierie STEIN à 14h30. Le parcours du défilé sera balisé par des barrières pour bloquer momentanément la circulation.
- Octobre Rose du 15 octobre 2023 : une mise en place de la structure est prévue le vendredi 13 octobre 2023 à partir de 17h au Messtiplatz en cas d'intempéries.
- La fête des seniors aura lieu le dimanche 10 décembre 2023. Une réunion de préparation est prévue le jeudi 19 octobre 2023 à 20h00 en salle du Conseil.
- Crèche : l'assemblée générale du FILAL aura lieu le samedi 28 octobre 2023 à 14h30 dans la salle du Bosco Bas. L'ensemble du conseil municipal est cordialement invité à cette réunion.

La séance est levée à 11h10

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :

Daniel BURRUS



Secrétaire de séance :

Marie-Christine DORSCHNER